Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2019-611** **21/08/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/01/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 13

Objet : note de service relative au dispositif national d'appui TUTAC à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs, conseillers principaux d'éducation -CPE- et directeurs de centre d'un EPL) pour l'année scolaire 2019-2020.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Inspection de l'enseignement agricole AgroSup Dijon Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2019

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et directeurs de centres, contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC concerne :

1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État et les agents contractuels sur budget d'établissement) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** :

2- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés en 2019 ;

3- tous les Ingénieurs Agriculture Environnement (IAE) affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sur des fonctions d'enseignement ;

4- tous les directeurs contractuels de CFA et de CFPPA recrutés en 2019 ;

5- tous les directeurs contractuels d'exploitation agricole (DEA) et les directeurs contractuels d'atelier technologique (DAT) recrutés en 2019 ;

6- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2018-2019 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif en 2018 après avis de l'inspection de l'enseignement agricole ;

7- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole.

*La liste des nouveaux **ACEN** ouvrant droit à participation au dispositif TUTAC est établie et mise à jour hebdomadairement par le bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) de la Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SDEDC) à la DGER. Cette liste est transmise aux DRAAF (DRFC et SRFD) pour suivi des inscriptions des agents par les établissements.*

*La liste des nouveaux **ACB** ouvrant droit à participation au dispositif TUTAC est établie et mise à jour hebdomadairement par chaque EPLEFPA. Cette liste est transmise aux DRAAF (SRFD et DRFC) pour suivi des inscriptions des agents par les établissements.*

Ce dispositif **ne concerne pas** les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale, les professeurs stagiaires et les emplois d'avenir professeur.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2019 se déroulera tout au long de l'année scolaire.

2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC

Conformément à la note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere/formation-continue-des-personnels/tutac-tutorat-des-agents-contractuels.html), il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation…, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional :
    - le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DOM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
    - le Service régional de la formation et du développement (SRFD) ou pour les DOM/COM le Service de la formation et du développement (SFD) ;
  - au niveau national : AgroSup Dijon/Eduter/CNPR et le Département des affaires transversales (DAT) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte trois phases :

1. **la demande de création de l'agent dans SAFO, dès son arrivée dans l'établissement, (Cf. annexe 1 à renseigner puis à transmettre au DRFC de la région de l'agent via le RLF de l'EPL). Un code SAFO sera alors attribué à l'agent ;**
2. **la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 2 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC) ;**
3. **l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 22 août 2019, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

http://inscription.tutac.educagri.fr/

NB : Pour l'inscription en ligne le code SAFO est obligatoire.

L'inscription au dispositif :

- conditionne la participation aux divers regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les directeurs de centre contractuels ou au regroupement pour les conseillers principaux d'éducation ;
- entraîne une inscription automatique à la conférence «conf-TUTAC» sur Mélagri, qui permettra au nouvel agent d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui. La «conf-TUTAC» fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges ;
- entraîne l'envoi des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2019 (voir sommaire en annexe 3) est consultable depuis le 5 juillet 2019 sur http://www.chlorofil.fr espace « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis « TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels ».

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.
Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de la création et de l'animation de la «conf-TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires).

NB : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.

Le dispositif TUTAC est présenté sous la forme d'un quatre pages disponible en annexe 4.

3. Le parcours à distance «Accueil pour une prise de poste dans un EPL» dans le dispositif TUTAC

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation conçu et accompagné par l'équipe d'AgroSup Dijon/Eduter/Ingénierie dans le cadre du dispositif national d'appui. Ce parcours facilite l'intégration du nouvel arrivant dans son établissement d'affectation en complément des différentes actions d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux contractuels.

Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être effectué dès l'entrée en fonction du nouvel enseignant / formateur. Il sera nécessaire de prévoir du temps **dès son arrivée** pour sa réalisation.

Le parcours de formation dure dix heures et est axé sur le centre d'affectation et l'EPL du nouvel arrivant.

Il comprend sept modules portant à la fois sur les activités du nouveau contractuel ainsi que sur l'organisation administrative et pédagogique de son établissement.

Il s'appuie sur différentes ressources : le classeur TUTAC ainsi que le dossier personnel «Prise de fonction» à télécharger sur la plate-forme de formation. Ce dossier comprend dix sept fiches qui seront à compléter tout au long de la formation.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel pourra s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il sera également accompagné par un référent Tutofop tout au long de son parcours (Cf. annexe 5).

4. Les regroupements du dispositif TUTAC *(le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)*

Les directeurs d'établissement doivent veiller à inscrire le plus rapidement possible les agents afin que ceux-ci participent à l'ensemble du dispositif car les programmes des différents regroupements ne se recoupent pas, mais se complètent.

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- ***avant le 02 octobre 2019*** *sera convoqué à* ***deux*** *regroupements :* ***au regroupement régional de pairs et au regroupement disciplinaire*** *ou* ***au regroupement pour les CPE*** *ou* ***au regroupement pour les directeurs de centre contractuels.*** *Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en sus du* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA*** *(qui complète le regroupement disciplinaire) ;*

- ***entre le 03 et le 24 octobre 2019 avant 18h00*** *sera convoqué au* ***seul regroupement disciplinaire,*** *ainsi que le cas échéant au* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA*** *(qui complète le regroupement disciplinaire****),*** *ou au* ***regroupement pour les CPE contractuels*** *ou au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels*** *;*
- ***entre le 25 octobre et le 14 novembre 2019 avant 18h00*** *sera convoqué le cas échéant au* ***regroupement spécifique CFA-CFPPA,*** *ou au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels*** *;*
- ***entre le 15 novembre et le 07 janvier 2020 avant 18h00*** *sera convoqué le cas échéant au* ***regroupement pour les directeurs de centre contractuels*** *;*
- ***après le 24 octobre 2019*** *(enseignants et CPE)* ***ou le 14 novembre 2019*** *(formateurs)* ***ou le 07 janvier 2020*** *(directeur de centre), l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2019 et devra, comme indiqué au §2 s'appuyer sur des ressources locales.*

4.1 Le regroupement régional de pairs (Cf. annexe 6)

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD/SFD. Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. L'appui des SRFD/SDF est principalement attendu pour le recueil des noms des ACB recrutés par les EPLEFPA ainsi que pour la participation en qualité d'intervenant au regroupement régional.

Le regroupement régional de pairs est **une session d'information centrée sur les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et devoirs.

> ***Depuis 2017, l'inspection de l'enseignement agricole intervient dans le regroupement régional dans le cadre de l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme et dont elle assure l'animation.***

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement régional de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative minimale** de **4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **41** et le début de la semaine **42** (soit entre le 9 et le 16 octobre 2019). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DOM-COM.**

L'enquête web sur le bilan de la session régionale devra être renseignée au plus tard le **18 novembre 2019**.

4.2 Le regroupement disciplinaire (Cf. annexes 7 et 8)

Il est organisé par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR du point de vue logistique, selon la liste jointe en annexe 7 et est animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **47 : du mardi 19 novembre 2019 à 14 heures au jeudi 21 novembre 2019 à 16 heures**.

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisi un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

Date limite d'inscription à ce regroupement : <u>24 octobre 2019 – 18h00</u>

Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

4.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 9) complémentaire du regroupement disciplinaire

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, MM. J.-P. Barutaut, P. Delaye, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement ***s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire***.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu en **semaines 48, 49 et 50.**

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de sa résidence administrative lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPL de Lyon, site du LEGTA à Dardilly (69) du **mardi 26 novembre à 14 heures au jeudi 28 novembre à 12 heures,**
- EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort du CFA-CFPPA de la Gironde (33) du **mardi 03 décembre à 14 heures au jeudi 05 décembre à 12 heures,**
- EPLEPA de Laval, site du CFPPA (53) du **mardi 10 décembre à 14 heures au jeudi 12 décembre à 12 heures.**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

Date limite d'inscription à ce regroupement : <u>14 novembre 2019 – 18h00</u>
Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

4.4 Le regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels (Cf. annexe 10)

Il est organisé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire : MM. D. Labattut, A. Quilleveré et Roger Volat. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, sur l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants ainsi que du conseil au chef d'établissement dans le volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **47 : du mardi 19 novembre 2019 à 14 heures au jeudi 21 novembre 2018 à 16 heures** à l'EPLEFPA de Castelnau le Lez, site du **LEGTA** (34).

Date limite d'inscription à ce regroupement : <u>24 octobre 2019 – 18h00</u>
Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

4.5 Le regroupement pour les directeurs de centre contractuels (Cf. annexe 11)

Il est organisé conjointement par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage MM. J.-P. Barutaut, P. Delaye, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi et par les inspecteurs développement – expérimentation – exploitations agricoles et ateliers technologiques MM. P. Lizée, X. Le Cœur et X. Bordenave. Il a un caractère obligatoire. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR.

Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, le fonctionnement administratif et pédagogique, les éléments de base afférents à la politique économique et financière, la construction et la mise en œuvre du projet de centre.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **6 demi-journées** aura lieu la **semaine 04 en 2020 : du mardi 21 janvier 2020 à 14 heures au vendredi 24 janvier 2020 à 12 heures à AgroSup Dijon**.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 07 janvier 2020 – 18h00

Les agents contractuels des DOM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

5. Le remboursement des frais de stage liés aux regroupements de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA, pour les CPE et les directeurs de centre contractuels du dispositif TUTAC

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

5.1 Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 11) sont assumés par le niveau régional :

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

5.2 Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement des CPE, au regroupement spécifique CFA-CFPPA et au regroupement des directeurs de centre contractuels sont assumés par le niveau national :

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse Mélagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'inscription rapide et précise des agents concernés en respectant les dates limites d'inscription qui sont impératives.

Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 22 août 2019 à l'adresse suivante :

http://inscription.tutac.educagri.fr/

L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 12.

Le Chef du Service de
l'enseignement technique

Jean-Luc TRONCO

Liste des annexes :

Annexe 1 : demande de création de code SAFO

Annexe 2 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 3 : sommaire du classeur TUTAC 2019

Annexe 4 : quatre pages présentant le dispositif TUTAC

Annexe 5 : présentation du parcours à distance «Accueil pour une prise de fonction en EPL»

Annexe 6 : programme du regroupement régional de pairs

Annexe 7 : organisation des regroupements disciplinaires - lieux

Annexe 8 : programmes des regroupements disciplinaires

Annexe 9 : programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Annexe 10 : programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Annexe 11 : programme du regroupement des directeurs de centres contractuels

Annexe 12 : liste des délégations régionales à la formation continue

Annexe 13 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2019-2020

ANNEXE 1

Fiche d'identification d'un nouvel agent
Pour création code SAFO - DISPOSITIF TUTAC

Nom : *(Obligatoire)*	**Prénom** : *(Obligatoire)*
Nom de jeune fille : *(Obligatoire)*	**Sexe** : ☐ F ☐ M *(Obligatoire)*
Date de naissance : *(Obligatoire)*	
Diplôme le plus élevé (*) : *Exemple 5 Licence*	**N° EPICEA** pour les contractuels et formateurs d'Etat *(Obligatoire)*
Etablissement d'affectation : *(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)*	**Etablissement d'exercice** : *(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)*
Date d'entrée dans l'établissement :	**Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :**

Statut *(cochez la case correspondante)*	***Types de personnels*** *(cochez la case correspondante)*
☐ Contractuel d'Etat (ACEN) ☐ Contractuel régional (ACER) ☐ Contractuel établissement (ACB)	☐ Personnel de direction (dont directeur de centre constitutif d'un EPL) ☐ Personnel d'enseignement ☐ Personnel d'éducation et de surveillance ☐ Personnel ATOSS ☐ Autres
Statut handicapé (MDPH) ☐ Oui ☐Non	**Corps** : ☑ A ☐B ☐C

Fonction (autre qu'enseignement) : ☐ Directeur de CFA ☐ Directeur de CFPPA ☐ Directeur d'Exploitation Agricole ☐ Directeur d'Atelier Technologique	
Discipline(s) enseignées(*) : *Exemple Discipline(s) enseignées : 13*	**Niveau(x) d'enseignement(*)** : *Exemple Niveau(x) d'enseignement :1 4 5*

(*) voir ci-après

Diplômes	Diplômes	Disciplines enseignées	Niveaux d'enseignement
Niveau 1 1 Ingénieur agronome 2 DEA-DESS 3 DEA 16 Doctorat 17 Doctorat (étranger) 18 Autre diplôme niveau 1 **Niveau 2** 4 Maîtrise 5 Licence 6 MST 19 Autre diplôme niveau 2 28 Ingénieur agricole 29 Certificat de maîtrise 30 Certificat de licence 31 Diplôme étranger de niveau 2 **Niveau 3** 7 BTS 8 DUT 9 DEUG 10 DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 32 BTSA 33 Diplôme étranger de niveau 3	**Niveau 4** 11 BAC 12 BTA 21 Autre diplôme niveau 4 34 Bac technique 35 Bac pro 36 Diplôme étranger niveau 4 37 BP **Niveau 5** 13 BEP 22 Autre diplôme niveau 5 38 BEPA 39 BPA 40 Diplôme étranger de niveau 5 **Niveau 6** 14 CAP 15 Certificat d'étude 25 Autre diplôme de niveau 6 41 CAPA 42 Diplôme étranger de niveau 6 **Autres** 26 Autre diplôme niveau inconnu 14 27 Autre diplôme inconnu (étranger)	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture, œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 S niveau 4 9 BEP 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème techno 15 4ème 3ème prépa

ANNEXE 2

Demande d'inscription au dispositif TUTAC 2019
(Tutorat des nouveaux agents contractuels de l'enseignement public agricole)

L'agent contractuel remet cette fiche remplie au membre de la Direction de son établissement en charge de son inscription en ligne au dispositif TUTAC http://inscription.tutac.educagri.fr
Cette fiche facilitera l'inscription si l'agent et la Direction ne peuvent pas la réaliser ensemble.
Les contractuels qui s'inscrivent sont automatiquement convoqués au regroupement régional de pairs organisé par leur Délégué régional à la formation continue (DRFC), sont automatiquement inscrits à la « conf-TUTAC » et recevront automatiquement les identifiants et les codes individuels leur permettant de suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL ».

Nom : *(Obligatoire)*	**Prénom** : *(Obligatoire)*
Date de naissance : *(Obligatoire)*	**Code SAFO :** *(Obligatoire)*
Téléphone mobile de l'agent :	**Mail professionnel :** **…….…..@educagri.fr** Si vous n'en disposez pas encore, pensez à en faire la demande rapidement auprès de votre Gestionnaire Local Agricoll (GLA). Cette adresse vous permettra d'avoir accès à la conférence «TUTAC» ainsi qu'à d'autres vous concernant.
Diplôme le plus élevé (NOM) : **Spécialité** :	**Date d'entrée dans l'enseignement agricole :**
Statut *(cochez la case correspondante)* ☐ Contractuel d'Etat (ACEN) ☐ Contractuel régional (ACER) ☐ Contractuel établissement (ACB) ☐ IAE affecté sur des fonctions d'enseignement	**Fonction** *(cochez la case correspondante)* ☐ Enseignant (dont IAE affecté sur des fonctions d'enseignement) ☐ Directeur de CFA ☐ Directeur de CFPPA ☐ Directeur d'Exploitation Agricole ☐ Directeur d'Atelier Technologique ☐ Conseiller principal d'éducation (CPE)
Temps de travail en % :	**Motivation de la demande : T1 « Adaptation immédiate au poste de travail »**

Discipline et classes confiées			
Discipline enseignée	***Cycle de formation***	***Cadre d'activité : FI (lycée) – FC (CFPPA) – FA (CFA)***	***Nombre d'heures hebdomadaires***

Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

<table>
<tr><th>Regroupement disciplinaire
(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 19/11 à 14h au 21/11 à 16h).</th><th>Regroupement formateurs CFA / CFPPA
(Un seul choix est possible)</th><th>Regroupement Directeurs de centres</th></tr>
<tr><td>☐ Agronomie – Productions végétales</td><td rowspan="2">☐ EPL de Lyon, LEGTA de Dardilly (69)
du mardi 26 novembre 14h au jeudi 05 novembre 12h</td><td rowspan="5">☐ AgroSup Dijon (21)

du mardi 21 janvier 2020 à 14h au vendredi 24 janvier 2020 à 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Allemand ou Anglais ou Espagnol</td></tr>
<tr><td>☐ Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière</td><td rowspan="2">☐ EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFA-CFPPA de la Gironde
du mardi 03 décembre 14h au jeudi 05 décembre 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires</td></tr>
<tr><td>☐ Biologie – Ecologie</td><td rowspan="2">☐ EPLEFPA de Laval, site du CFPPA (53)
du mardi 10 décembre 14h au jeudi 12 décembre 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Documentation ou Technologies de l'information et de la communication</td><td></td></tr>
<tr><td>☐ Education Socio-Culturelle</td><td rowspan="15">EN CAS D'ATTEINTE DU NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS SUR UNE SESSION, VOUS DEVEZ INDIQUER UN SECOND CHOIX</td><td>Regroupement des CPE</td></tr>
<tr><td>☐ Education Physique et sportive</td><td rowspan="14">☐ LEGTA de Castelnau le Lez (34)

du mardi 19 novembre 2019 à 14h au jeudi 21 novembre 2019 à 16h</td></tr>
<tr><td>☐ Français – Philosophie</td></tr>
<tr><td>☐ Histoire – Géographie</td></tr>
<tr><td>☐ Mathématiques</td></tr>
<tr><td>☐ Physique – Chimie</td></tr>
<tr><td>☐ Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion commerciale</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Economie familiale et sociale</td></tr>
<tr><td>☐ Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin</td></tr>
<tr><td>☐ Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</td></tr>
</table>

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire, spécifique formateurs de CFA/CFPPA, directeurs de centre et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et **s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse Mélagri**, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/Eduter/CNPR après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

TUTorat des Agents Contractuels
enseignants et formateurs
de l'enseignement agricole

TUTAC



Classeur

2019

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Dispositif national d'accompagnement
à la prise de fonction des nouveaux enseignants
et formateurs contractuels des établissements
publics d'enseignement et de formation
professionnelle agricoles

AVANT-PROPOS

Vous comptez maintenant parmi les enseignants et formateurs qui exercent leur métier au sein du ministère chargé de l'agriculture.

Ce **« classeur »** a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases minimales des connaissances, compétences et comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Il comprend **quatre grandes parties** :

1 – Connaître l'enseignement agricole
2 – S'insérer dans l'enseignement agricole
3 – Exercer son métier au quotidien
4 – Évoluer dans son emploi, sa carrière

Chacune de ces quatre parties comporte plusieurs **« sections »**, elles-mêmes déclinées en **« fiches »**. Ces fiches ne constituent que des points d'ancrage : elles demandent donc à être complétées et, si nécessaire, actualisées.

Ce classeur ne prétendant pas à l'exhaustivité, prenez l'habitude de vous connecter aux différents sites suivants. Vous pourrez accéder à de multiples informations qui sont régulièrement mises à jour.

- www.chlorofil.fr/tutac
  note de service relative au dispositif Tutac et classeur au format pdf

- www.chlorofil.fr
  espace web des professionnels de l'enseignement agricole français

- www.educagri.fr
  site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole

- www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/
  portail web de l'enseignement agricole

Sommaire

1. Connaître l'enseignement agricole

1.1 Les missions de l'enseignement agricole

- **Fiche 1 :** les cinq missions de l'enseignement agricole
- **Fiche 2 :** l'enseignement agricole aujourd'hui

1.2 L'organisation de l'enseignement agricole

- **Fiche 3 :** les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- **Fiche 4 :** les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- **Fiche 5 :** les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

1.3 Du local au national : le cadre institutionnel

- **Fiche 6 :** l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- **Fiche 7 :** le Conseil régional
- **Fiche 8 :** les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- **Fiche 9 :** la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- **Fiche 10 :** l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- **Fiche 11 :** l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

2. S'insérer dans l'enseignement agricole

2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- **Fiche 1 :** quelle est votre situation administrative ?
- **Fiche 2 :** quel est votre service d'enseignement ?
- **Fiche 3** : quels sont vos droits, vos obligations ?
- **Fiche 4 :** quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- **Fiche 5 :** quelles sont les bases de votre rémunération ?
- **Fiche 6 :** comment serez-vous évalué(e) ?

2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- **Fiche 7 :** qui travaille à vos côtés ?
- **Fiche 8 :** quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- **Fiche 9 :** qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

3. Exercer son métier au quotidien

3.1 S'approprier les référentiels pour organiser son enseignement

- **Fiche 1 :** s'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement
- **Fiche 2 :** articuler les diverses modalités pédagogiques pour donner du sens à son enseignement
- **Fiche 3 :** mobiliser des activités hors de la classe pour la formation
- **Fiche 4 :** sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail
- **Fiche 5 :** planifier l'enseignement en construisant progressions et séquences
- **Fiche 6 :** préparer une séance d'enseignement
- **Fiche 7 :** construire un scénario pédagogique pour organiser les apprentissages

3.2 Évaluer et certifier

- **Fiche 8 :** évaluer, pourquoi ?
- **Fiche 9 :** évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel
- **Fiche 10 :** mettre en œuvre des évaluations
- **Fiche 11 :** respecter le cadre réglementaire de la certification

3.3 Mettre en œuvre son enseignement

- **Fiche 12 :** concevoir un enseignement favorisant les apprentissages
- **Fiche 13 :** individualiser et différencier
- **Fiche 14 :** répondre aux besoins des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages
- **Fiche 15 :** mobiliser le monde professionnel pour les apprentissages
- **Fiche 16 :** enseigner avec le numérique
- **Fiche 17 :** animer un groupe classe
- **Fiche 18 :** gérer les situations difficiles avec les apprenants

3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques

- **Fiche 19 :** utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- **Fiche 20 :** découvrir d'autres ressources pédagogiques

3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage

- **Fiche 21 :** définir et adapter une formation - *objectifs, contenus, modalités*
- **Fiche 22 :** accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- **Fiche 23 :** mettre en œuvre et animer une formation
- **Fiche 24 :** réguler, accompagner et évaluer
- **Fiche 25 :** participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

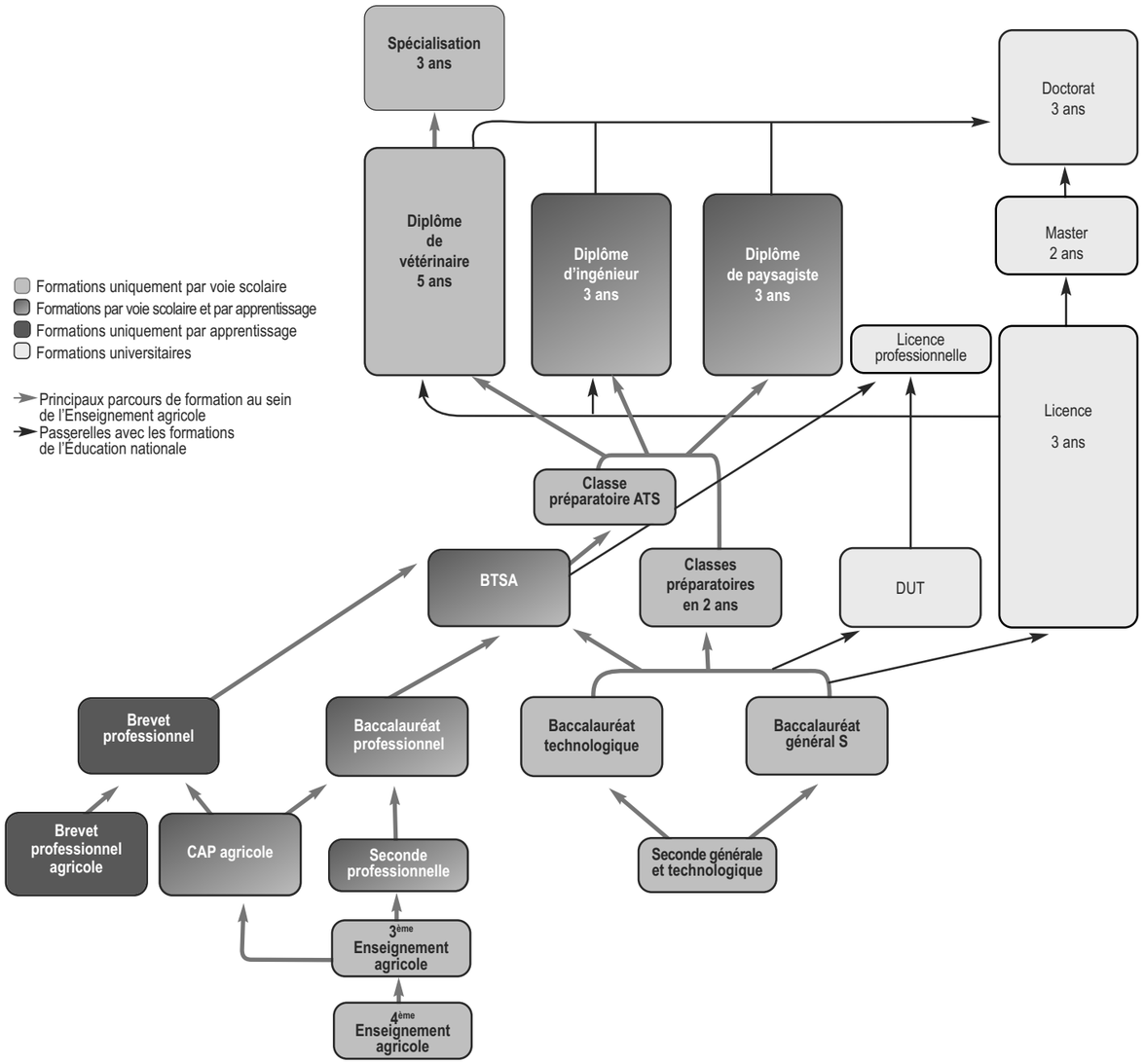
4.1 Vous souhaitez suivre une formation

- **Fiche 1 :** connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- **Fiche 2 :** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (1/2)
- **Fiche 3 :** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (2/2)

4.2 Vous souhaitez préparer un concours

- **Fiche 4 :** les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- **Fiche 5 :** la préparation aux concours

Des formations pour tous, de la 4ème au doctorat



L'enseignement agricole public et privé en chiffres (apprenants en 2018-2019) France métropolitaine et Outre-mer

Formation initiale scolaire (rentrée 2018)

- *4ème - 3ème - DIMA* ---------- *26 963*
- *CAP agricole (et CAP)* ---------- *13 446*
- *Seconde générale et technologique* ---------- *8 238*
- *Seconde professionnelle* ---------- *25 721*
- *Baccalauréat professionnel* ---------- *48 595*
- *Baccalauréat technologique* ---------- *11 198*
- *Baccalauréat série S* ---------- *4 202*
- *BTSA (et BTS)* ---------- *19 498*
- *Classes préparatoires* ---------- *654*

Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rentrée 2017)

- *Étudiants de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysager* ---- *16 171*

Apprentissage (31-12-2017)

- *Apprentis* ---------- *35 086*

Formation professionnelle continue (31-12-2018)

- *Stagiaires en FPC* ---------- *14,2 millions d'heures stagiaires*

Nombre total d'apprenants = 209 772
dont 158 515 élèves et étudiants en formation initiale scolaire auquel il faut rajouter 14,2 millions d'heures stagiaires dans la voie de la formation professionnelle continue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE 4

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Où trouver les programmes ?

Quelles sont les règles professionnelles spécifiques de mon métier ?

TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS, CPE ET DIRECTEURS DE CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Quels sont les éléments de ma rémunération ?

Quels sont mes droits et obligations ?

Comment vais-je pouvoir me former ?

Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs, CPE et directeurs de centre contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2019 paraîtra le jeudi 22 août 2019 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique «actualité», puis dans l'espace «Système éducatif agricole», «Emplois, concours, formation et carrière », rubrique «Formation continue des personnels » puis dans « TUTAC : TUTorat des Agents Contractuels » ou directement à l'adresse
https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du "Classeur TUTAC 2019" qui n'existe plus en version papier. Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :
⇨ Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
⇨ S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
⇨ Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer…) ;
⇨ Évoluer dans son emploi, sa carrière.

L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- **à la "conf-TUTAC"** *: cette conférence vous permet d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que vous, elle est animée par un modérateur et fonctionne pendant toute l'année scolaire.*
- **au parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL»** *: conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.*
- **à un regroupement régional de pairs** *: session d'information à initiative régionale organisé par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.*

  L'inspection de l'enseignement agricole anime l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole» dont elle a conçu le programme.
- **à un regroupement disciplinaire** *: animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.*
- **à un regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA***, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon Eduter/CNPR. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.*
- **à un regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels** *: animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire. Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA.*
- **à un regroupement pour les directeurs de centre contractuels** *animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage et par les inspecteurs développement-expérimentation-exploitations agricoles et ateliers technologiques. Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, son fonctionnement administratif et pédagogique.*

Conditions pour s'inscrire sur le site : http://inscription.tutac.educagri.fr dès le 22 août 2019

- *détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,*
- *être affecté pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en direction de centre ou en tant que CPE,*
- *disposer d'une adresse Mélagri (voir § "Pouvoir échanger et communiquer"),*
- *avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,*
- *être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.*

Attention aux dates

Veillez à vous faire inscrire le plus rapidement possible afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations car les programmes de ces regroupements ne se recoupent pas mais se complètent.

- *inscrit avant le 2 octobre 2019, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.*
- *inscrit entre le 3 et le 24 octobre 2019 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement régional de pairs.*
- *inscrit entre le 25 octobre et le 14 novembre 2019 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement spécifique CFA-CFPPA.*
- *inscrit entre le 26 octobre 2019 et le 7 janvier 2020 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement des directeurs.*
- *inscrit après le 8 janvier 2020, vous ne serez inscrit qu'à la «conf-TUTAC» et au parcours à distance.*

Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs d'octobre) et par AgroSup Dijon Eduter/CNPR (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA, CPE et directeur de centre*).

* *Les agents des DOM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique, CPE et directeur de centre.*

Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole

ChloroFil — Par et pour les professionnels de l'enseignement agricole

http://www.chlorofil.fr

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

- *Espace1 : « Système éducatif agricole »*
  - *Mission et orientations stratégiques (Schéma Prévisionnel National des Formations, Projet stratégique pour l'enseignement agricole, Enseigner à produire autrement, Innovation pédagogique, Numérique éducatif)*
  - *Structuration et organisation de l'enseignement agricole (Histoire ; Acteurs ; Appui et dispositifs ; Etablissements ; Fonctionnement des établissements ; Recherche, développement, expérimentation et innovation)*
  - *Emplois, concours , formation et carrière*
    - *Personnels d'enseignement, de formation et d'éducation du second degré, Personnels de direction, Formateurs en CFA et CFPPA…) ;*
    - *Formation continue des personnels : offre ministérielle et dispositifs spécifiques DGER (TUTAC, TutoFOP, Accompagnement des rénovations de diplômes, Appui à la prise de fonction…) ;*
    - *Mobilité et évolution professionnelle.*
- *Espace 2 : « Diplômes et ressources pour l'enseignement agricole »*
  - *Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court*
  - *Certificats et formations réglementés*
  - *Organisation des examens et délivrance des diplômes*
  - *Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)*
  - *Pratiques pédagogiques et de formation*
  - *Ressources thématiques et disciplinaires*
- *Espace 3 : « Projets et actions en établissements »*
  - *Politique éducative ; Education à la citoyenneté et vivre ensemble ; Santé et sécurité des apprenants ; Inclusion, orientation et réussites ; Coopération européenne et internationale ; Animation et développement des territoires ; Education au développement durable ; Action culturelle ; Pratiques sportives.*
- *Espace 4 : « Enseigner à produire autrement »*
  - *Plan Enseigner à produire autrement ; Dynamiques régionales ; Pratiques et ressources pour agir ; Enjeux et débats sur l'agro-écologie.*
- *Espace 5 : « Innovation pédagogique »*
  - *Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA ; Expérimentations pédagogiques en établissements d'EA ; Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique ; Rencontres de l'innovation pédagogique de l'EA ; Pollen*
- *Espace 6 : « Numérique éducatif »*
  - *Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif ; Péd@goticea ; Ressources pour enseigner et apprendre avec le numérique ; Références sur le numérique éducatif pour alimenter la réflexion.*

http://www.educagri.fr

- *Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole*
  - *Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes…)*
  - *Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole*
  - *Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE…)*
  - *Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation…)*
  - *Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (DRAAF-SRFD, DAF-SFD, HCR, APREFA, ANFAa, ANEFA, APECITA…)*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE — L'AVENTURE DU VIVANT — LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-et-formation

- *Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole*
  - *Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole…)*
  - *Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole*
  - *Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger…)*

Pouvoir échanger et communiquer

Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)



Mélagri, vous propose en plus d'une messagerie professionnelle

- *de disposer d'un bureau virtuel consultable depuis tout lieu disposant d'un accès internet*
- *d'accéder aux cartes de visite de chaque membre de l'annuaire*
- *de vous inscrire via le modérateur à des "conférences" (thématiques telle conf-TUTAC, disciplinaires, transverses…)*

La liste des conférences mentionnant les noms des modérateurs à contacter est disponible dans l'espace « Infos messagerie ».

Pouvoir se former

Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :
http://www.formco.agriculture.gouv.fr
La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.

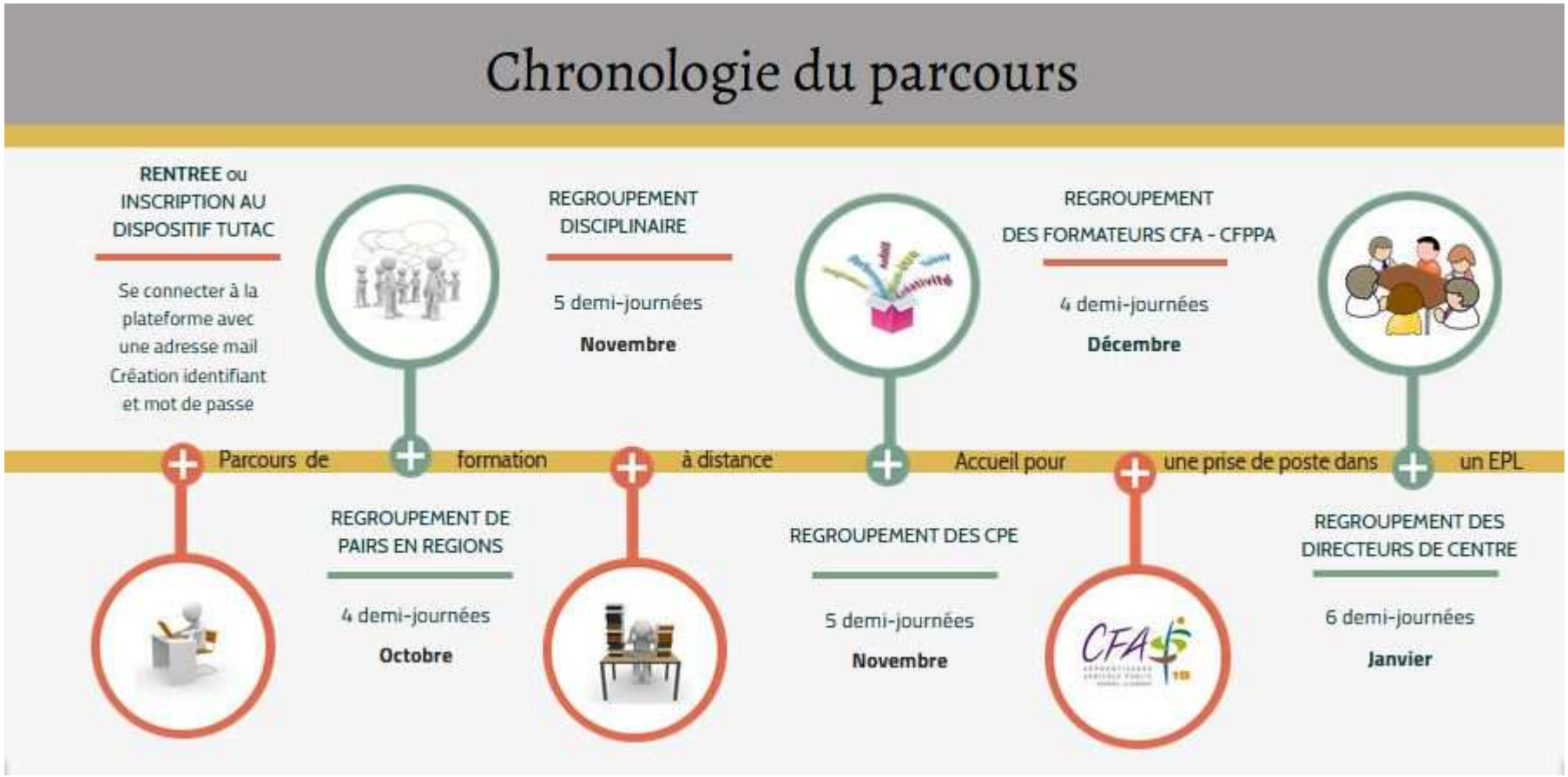
ANNEXE 5A

Le parcours de formation à distance

ACCUEIL POUR UNE PRISE DE POSTE DANS UN EPL

Ce parcours, **intégré au dispositif TUTAC**, dure de 2 à 10 heures. Il démarre **dès la rentrée** ou l'inscription au dispositif TUTAC.

Il peut s'effectuer sur plusieurs mois mais doit néanmoins être terminé fin janvier.



ACCUEIL POUR UNE PRISE DE POSTE DANS UN EPL

COMMUNIQUÉ

PARCOURS DE FORMATION À DISTANCE

En appui au dispositif TUTAC 2019

Une formation tutorée et à distance, conçue par l'équipe Tutofop d'Agrosup Dijon - Eduter à destination des nouveaux enseignants et formateurs des établissements de l'enseignement agricole.

LES OBJECTIFS DU PARCOURS

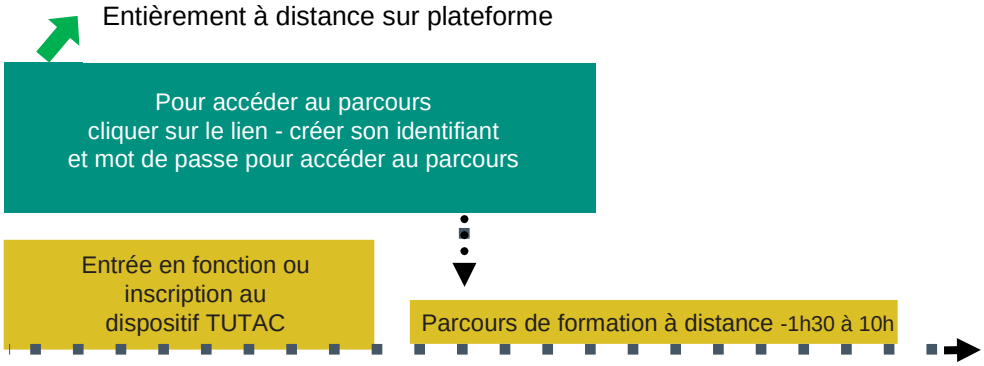
- Faciliter l'accueil des nouveaux arrivants
- Optimiser leur intégration et leur prise de fonction dans l'EPL

LA CHRONOLOGIE DU PARCOURS

La durée du parcours peut varier d'une heure trente à dix heures en fonction du nombre de modules suivis. En entrée et sortie permanente, le parcours démarre dès l'entrée en fonction du nouvel arrivant ou l'inscription au dispositif TUTAC. Pour accéder au parcours, le nouvel enseignant-formateur devra se connecter à la plateforme de formation grâce au lien suivant :

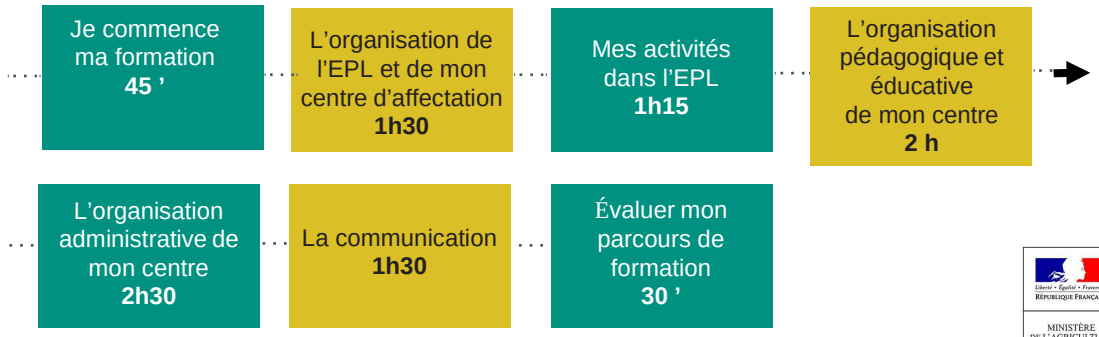
https://moodle-tutofop.educagri.fr/course/view.php?id=51

Il se verra alors attribuer identifiant et mot de passe pour accéder à son parcours de formation. Ce parcours peut s'effectuer sur plusieurs mois. Pour être pertinent et efficace, il doit être effectué **dès l'entrée en fonction** du nouvel enseignant-formateur. Il sera nécessaire de prévoir du temps **dès son arrivée** pour la réalisation du parcours. Selon ses besoins le nouvel arrivant pourra réaliser un, plusieurs ou tous les modules.



LE CONTENU DU PARCOURS

Ce parcours à distance comprend sept modules qui portent sur différents thèmes et problématiques directement en lien avec l'EPL du nouvel arrivant. Indépendants les uns des autres, ils se réalisent sur une à deux heures chacun.



COMMUNIQUÉ

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Ce parcours comprend différentes activités comme l'étude de documents, vidéos ou autres ressources dont le classeur TUTAC. Il s'agit d'optimiser les démarches habituellement réalisées par un nouvel arrivant, en s'appuyant sur un collègue expérimenté identifié nommé par le directeur, des autres collègues, les plaquettes de l'établissement ou le site web Chlorofil : www.chlorofil.fr

Pour ce faire, tout au long du parcours, des activités seront proposées au travers d'un dossier personnel «MON DOSSIER PRISE DE FONCTIONS», téléchargeable sur la plateforme. Il sera à compléter au fur et à mesure du parcours.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS

➲ **Le collègue expérimenté identifié :**
Il est proposé par le directeur sur la base du volontariat. Il pourra apporter son appui sous forme de conseils et d'informations. Lors de son arrivée dans l'établissement, le nouvel arrivant pourra s'appuyer sur ses compétences pour accéder à ses nouvelles fonctions de formateur. Sa présence est un prérequis pour suivre le parcours de formation à distance.

➲ **Le référent Tutofop (AgroSup Dijon - Eduter)**
Il sera à disposition du nouvel arrivant pour l'accompagner tout au long de son parcours à distance. Il pourra répondre à ses questions d'ordre technique sur la plateforme et réalisera un bilan téléphonique à mi-parcours.

LES RESSOURCES POUR SUIVRE LE PARCOURS

➲ Le classeur TUTAC, remis par l'établissement

➲ Le dossier « Prise de fonctions » à télécharger sur la plateforme


SOMMAIRE

• L'organisation de l'EPL et de mon centre d'affectation
Fiche-activité 1 : Mon Centre d'affectation au sein de l'EPLEFPA
Fiche-activité 2 : Plan du site de l'EPLEFPA et de mon site d'affectation
Fiche-activité 3 : Les secteurs d'activité de mon EPL
Fiche-activité 4 : Ma situation au sein de l'organigramme de mon EPL
• Mes activités dans l'EPL
Fiche-activité 5 : Mes principales fonctions
Fiche-activité 6 : Mon emploi du temps
• L'organisation pédagogique et éducative de mon centre
Fiche-activité 7 : Les formations de mon établissement
Fiche-activité 8 : Mes proches collègues
Fiche-activité 9 : Les documents et outils en lien avec les formatio
Fiche-activité 10 : Mes autres collègues
Fiche-activité 11 : Les lieux de formation
• L'organisation administrative de mon centre
Fiche-activité 12 : Les instances de l'EPL
Fiche-activité 13 : Les services « périphériques » de l'EPL
Fiche-activité 14 : Mes droits et obligations dans mon établissement
Fiche-activité 15 : Mes droits en matière de formation
• La communication
Fiche-activité 16 : Les différents modes de communication au sein de l'EPL
Fiche-activité 17 : Les conférences Melagri

Dispositif TUTAC
MON DOSSIER
PRISE DE FONCTIONS
Mon Centre d'affectation

Contact :

Magalie Costes
magalie.costes@agrosupdijon.fr
AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

Cette action est financée par la DGER dans le cadre du Dispositif National d'Appui

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 3), les sept points suivants et les trois ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux

- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité

- L'enseignement agricole :
  - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale
  - L'enseignement agricole et le MAA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - L'enseignement agricole dans la région (les établissements / les compétences)

- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
  - Les centres et les multiples publics accueillis
  - L'autonomie
  - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
  - Le rôle des équipes

- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière

- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires avec rappel pour les formateurs de CFA-CFPPA que le regroupement spécifique est complémentaire du regroupement disciplinaire (il ne le remplace pas)

- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
  - First Class («conf-TUTAC», conférences disciplinaires, workspace…)
  - Autres outils messageries à disposition
  - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen…
  - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements

- **Atelier 1 : Enseigner à produire autrement**

- **Aelier 2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités *(Intervention de l'IEA)***
  - Placer l'évaluation comme pilote et moteur de la formation
  - Appréhender le référentiel de diplôme dans sa globalité
  - Viser les capacités du référentiel
  - Faire sens, susciter l'intérêt
  - Fixer les intentions pédagogiques, les objectifs des séances / séquences

- **Atelier 3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2019 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2019**

Bilan de session (à renvoyer à la DGER/MAPAT au plus tard le 18 novembre 2019)

Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2019
Semaine 47 : du mardi 19 novembre 2019 à 14h00 au jeudi 21 novembre 2019 à 16h00

Noms Inspecteurs	Disciplines	Lieux regroupements
CAMPARIO Sylvie **RIETSCH Sylviane** **MAZOYER Patricia**	Français - Philosophie	**Lycée agricole Aix-Valabre (13)**
CHATOT Denis **DE REGT Haike**	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	**LEGTA Plombières lès Dijon (21)**
GUILLAUME David **TOMI Jean-Philippe**	Physique - Chimie	**LEGTA Laval (53)**
HENEMAN Corinne **GOUEGOUX Isabelle**	SESG Economie familiale et sociale	**Lycée Albert Schweutzer de Champs-sur-Yonne (89)**
AMOURETTE Thierry	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	**LEGTA d'Arras (62)**
FLIPO Nathalie **BOUCHER Didier**	SESG Gestion commerciale	**LEGTA de Montbrison site Précieux (42)**
BOTREAU Thierry-Marc **CASALS Alban** **RANDI Francine**	Biologie Ecologie	**Lycée Théodore Monod du Rheu (35)**
HENRY Xavier **LERAT Philippe** **ROUSSEAU Philippe**	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	**LEGTA du Neubourg (27)** **LEGTA de Carcassonne (11)**
BONNIER Géraldine **DROILLARD Marie-Paule**	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	**LEGTA Angers Le Fresne (49)**
CITRON Xavier **VERGNENEGRE Franck**	Histoire et Géographie	**LEGTA Plombières lès Dijon (21)**
CAUCHOIX Françoise **JACQUIN François-Xavier** **DUSSION Marie-France**	Aménagements Paysagers -Gestion des espaces naturels -Gestion forestière	**LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)**
COME Marc **MICHENEAU Philippe** **RIGAL Joël** **VARIGNIER Monique**	Zootechnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	**LEGTA Melle (79)**
SAUNIER Christophe **TOURRAS Hélène** **GALINDO Antoine** **GOULLIER Nancy**	Anglais Espagnol Allemand	**Lycée agricole Aix-Valabre (13)**
AUBERT Pierre-Loïc **HITIER Stéphane**	Education Socioculturelle	**LEGTA Castelnau le Lez (34)**
BENOIT Magali **MORONVAL Jean-Robert**	Agronomie-Production végétale	**LEGTA Obernai (67)**
ROUX Hervé **GARRIGUES Julien**	Mathématiques	**LEGTA Laval (53)**
GENOUX Stéphane **WOZNIAK Véronique**	Technologies de l'informatique et du multimédia Documentation	**LEGTA de Moulins (03)**
DUPRE Marie-Hélène	Education physique et sportive	**LEGTA de La Roche sur Yon (85)**

Programmes des regroupements disciplinaires

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement disciplinaire LETTRES - PHILOSOPHIE

Points abordés :

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

Mise en œuvre :

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

Regroupement disciplinaire BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCEDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;

- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;
- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Regroupement disciplinaire PHYSIQUE - CHIMIE

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- la mise en place de la démarche expérimentale ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés… Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe…) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

Regroupement disciplinaire SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- accueil : inventaire des acquis et des besoins
- l'acte pédagogique :
  - ses fondements ; un point fort sur la rénovation de la voie professionnelle
  - ses réalisations : agir pour comprendre . Mise en oeuvre d'un cours de pratique professionnelle (nécessité d'apporter la tenue professionnelle) et échanges de pratiques
- l' évaluation :
  - ses différentes formes et un point sur la mémorisation
- la gestion de la classe à partir du vécu et d'observations

Regroupements disciplinaires

SESG / GESTION COMMERCIALE

SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE - SESG / GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les cinq demi-journées seront organisées pour chaque session autour de temps d'apports théoriques, de travaux de groupes et d'observation de séances. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, séances et évaluations répondant aux attentes des référentiels concernés.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

Regroupement disciplinaire BIOLOGIE - ECOLOGIE

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- bien utiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation.
- mettre en œuvre des séquences d'enseignement.
- évaluer : pourquoi, pour qui, comment ?
- gérer une classe.
- répondre aux attentes de l'inspection de validation.

Regroupement disciplinaire AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordées :

- la discipline STAEAH au travers des aspects sécuritaires et de la responsabilité des enseignants.
- la discipline STAEAH en liaison avec les autres disciplines et avec les aspects liés à « produire autrement ».
- la discipline STAEAH, l'utilisation des TICE et plus largement l'utilisation des outils pédagogiques.
- construire sa progression et se l'approprier.
- la gestion du groupe classe et des conduits, la conduite de la classe.
- l'élaboration des séances.
- l'élaboration d'évaluations.
- les activités transversales des enseignants de STAEAH.

Regroupement disciplinaire
SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupement disciplinaire HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

Points abordés :

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité…
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques…
- préparer sa première inspection.

Mise en œuvre :

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;

- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB…).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent et imaginent une situation de formation liée au terrain support du stage, le domaine agrotouristique et forestiers des Chaulnes ou les réalisations paysagères vues sur Périgueux.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public, le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysées collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. L'intervention d'experts de la pédagogie et de la sécurité des chantiers permettra un temps d'échange apprécié pour les enseignants des filières forêt et nature. L'analyse des pratiques d'enseignants paysagistes sur le site du lycée donnera du grain à moudre à ceux de la filière paysage. Des enseignants tuteurs experts des divers cycles pour chacune des trois filières aideront les groupes à formaliser leurs progressions pédagogiques en vue des restitutions.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation de terrain à partir d'observations du domaine agrotouristique de l' EPL de Dordogne, de réalisations paysagères pédagogiques et d'échanges avec les personnels de l'établissement ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à la situation de chacun pour réussir sa première année ;
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées ;
- un prolongement par le biais d'une ressource interactive permettra l'accès à des fichiers ressources afin de favoriser une démarche en réseau, à distance.

Evaluation et prolongements

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des

lycées agricoles, à partir de l'exemple de ceux de l'EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations d'enseignants et formateurs recrutés, dans le sens d'une bonne prise en compte de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

Regroupement disciplinaire LANGUES

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL ;
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières ;
- la mise en œuvre des référentiels ;
- l'élaboration de CCF.

Regroupement disciplinaire ESC

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation de la discipline : particulièrement important dans le cadre de l'éducation socioculturelle, spécificité de l'enseignement agricole : historique, composantes de formation, enseignement et animation, place dans le développement culturel et l'animation du territoire.
- didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification.
- pédagogie de l'ESC : les différentes pratiques selon les modules de formation.
- travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

En fin d'après-midi ou en soirée du premier jour, rencontre avec des enseignants d'ESC.

Regroupement disciplinaire AGRONOMIE

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en agronomie.

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
  - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
  - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des élèves et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupement disciplinaire MATHEMATIQUES

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier et de la discipline dans le cadre de l'enseignement agricole (filières, présentation des référentiels, prise en compte de la diversité des élèves, influence du « produire autrement » en mathématiques).
- s'approprier un référentiel de diplôme.
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- élaborer une progression, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les participants sont invités à apporter les référentiels, notamment des classes dont ils ont la charge, ainsi que des exemples de progressions et séquences mises en place ou en préparation). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation (les participants sont invités à apporter des exemples, notamment des classes dont ils ont la charge). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- insérer les TICE dans son enseignement. Une demi-journée sera dédiée à l'apprentissage des bases de ces outils (calculatrice, tableur, GEOGEBRA) aux travers d'activités (les participants sont invités à apporter leur calculatrice, un ordinateur et une clé USB).
- les modalités de l'inspection.

Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, une formation en ligne intitulée «TUTAC Documentation» est accessible aux stagiaires pour une durée de deux ans, via la plateforme acoustice (accompagnons le numérique éducatif) http://acoustice.educagri.fr/course/view.php?id=250. La clé d'auto inscription est **TUTACDOC**.

Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture de cette formation en ligne par courriel.

Elle contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur.e-documentaliste de l'enseignement agricole. Elle permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet pédagogique du CDI et son évaluation, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités…).

Elle comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur-documentaliste**, de réaliser le parcours de formation « avant le stage »** qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :
- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux préparatoires serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Pour la période en présentiel, les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur.e-documentaliste http://www.chlorofil.fr/cdi et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique.Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN **:** 979-10-275-01571 https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs-documentalistes et le technicien formation recherche en documentation de l'établissement seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole - HDR en SIC-, Mme Isabelle FABRE, enseignante-chercheuse –HDR en SIC- et M. Michel DUMAS. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic.

Regroupement discplinaire
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable lors du regroupement disciplinaire.

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateur, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr ;
- organiser l'enseignement d'un module ;
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) http://acoustice.educagri.fr/ intitulé «TUTAC TIM» sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert par courriel.
Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM**, de réaliser sans attendre le parcours de formation « avant le stage »** qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :
- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du stage TUTAC via deux forums, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).
Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année.

Regroupement disciplinaire EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- les points «clé» des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2nde GT et Bac techno, Bac général, BTSA) ;
- l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD ;
- les attentes de l'inspection ;
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle ;
- la présentation du réseau EPS.

Les stagiaires se trouveront alternativement en situation de prise d'information, d'observation de leçon, de construction et de formalisation d'outils pédagogiques. Ils seront également en situation d'échanges pour leur permettre de poser toutes les questions qui les interpellent dans leur pratique professionnelle.

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants **:**

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

- ⇨ Le cadre de travail du CPE : référentiel de compétence et missions du CPE
- ⇨ Les instructions de l'administration concernant la rentrée : note de service rentrée scolaire 2018
- ⇨ La gestion du service vie scolaire :
  - Contraintes pour élaborer l'emploi du temps des AE, droits et obligations des AE. Le temps de travail des MAP
  - Les réunions du service vie scolaire : pour quoi faire ?
- ⇨ La gestion des élèves : Pronote, relation avec les familles, rôle des AE, du CPE
- ⇨ Les punitions et les sanctions : définition et rôle de chacun
- ⇨ Les délégués élèves, le conseil des délégués, le conseil de classe. Rôle de chacun.
- ⇨ L'internat
- ⇨ La relation avec les différents personnels (infirmière, ESC, EPS…)

Programme du regroupement des directeurs de centre contractuels

Directeurs CFA/CFPPA

- ⇨ Le contexte général de la FPCA et son financement
- ⇨ Le métier de directeur de centre
- ⇨ L'organisation administrative et le pilotage administratif des centres
- ⇨ La gestion des Ressources Humaines et éléments de management
- ⇨ Le pilotage budgétaire des centres
- ⇨ Le pilotage pédagogiques des centres et leurs spécificités
  - La pédagogie de l'alternance
  - L'individualisation

Directeurs Exploitation Agricole (EA) / Atelier Technologique (AT)

- ⇨ Le contexte administratif et comptable des EA / AT
- ⇨ Repères en comptabilité : applications pratiques liées aux EA / AT
- ⇨ Le projet d'exploitation, pilotage stratégique, témoignage d'un DEA / DAT
- ⇨ La fonction pédagogique des EA / AT
- ⇨ Eléments de management et de gestion des ressources humaines (GRH)

ANNEXE 12

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANÇOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)
GUYANE	**Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**X** formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél :

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Tania FATIER** tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistante : Betty PACHIN (Limoges) Assistantes : Catherine CHARLIER et Martine ELLIOT (Poitiers)	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 49 03 11 25 Tél : 05 49 03 11 23
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	**M. Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Mme Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	**M. Lionel LEVET** lionel.levet@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion Tél : 02 62 30 89 43 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 15/01/2019

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/



ANNEXE 13

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2019-2020		
L'établissement d'enseignement	**AgroSup Dijon/Eduter /CNPR**	**DRFC**
Inscription de l'agent		
- Accueille l'agent. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. - Demande, au gestionnaire local Agricoll (GLA), la création de l'adresse MELAGRI de l'agent. - Contacte le DRFC pour information et pour création du code SAFO (base de données de la gestion des formations) de l'agent en lui transmettant la fiche de l'annexe 2. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique. - Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance «Accueil dans un EPL».	- Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2019. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à la «conf-TUTAC» et lui indique comment accéder au classeur TUTAC numérique. - Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à Eduter/Ingénierie (envoi des identifiants et codes du parcours à distance « Accueil dans un EPL ») - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non inscrits.	- Veille à la création du numéro SAFO de l'agent (base de données de la gestion des formations). - Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels sur budget et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif. - Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2019
Regroupement de pairs		
- Facilite la participation de l'agent au regroupement régional de pairs. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.		- Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : o l'élaboration du programme selon l'annexe 6 ; o les **invitations/convocations ;** o les **remboursements des frais de déplacement** des stagiaires **sur présentation des justificatifs ;** o **la commande et le paiement** des frais liés à l'hébergement et à la restauration. - Vérifie avec les stagiaires **la validité du choix disciplinaire** émis lors de **l'inscription** et transmet, si besoin, l'actualisation à AgroSup Dijon/Eduter/CNPR à l'adresse cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr **Tél. : 04 73 83 36 00** ou **04 73 83 36 36** - Transmet **un bilan du regroupement par enquête** à la DGER/DAT avant le ***18 novembre 2019***.

Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA, regroupement des CPE contractuels et regroupement des directeurs de centre contractuels		
L'établissement d'enseignement	**AgroSup Dijon/Eduter/CNPR**	**DRFC**
- Facilite la participation de l'agent contractuel au ou aux regroupements nationaux. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.	- Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents inscrits. - Demande aux agents inscrits de **confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse Mélagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX)**. - Réserve les nuits d'hôtel et les repas **pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation** (inscription ferme) - Fournit la liste des inscrits aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs. - Assure en lien avec AgroSup Dijon/Eduter/CNERTA la mise à jour de SAFO suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/MAPAT	- Renseigne AgroSup Dijon/Eduter/CNPR sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.